

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 18 novembre 2022**

**Présents :** 11

Le 18 novembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée le 10 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Nadine VERNHES

**Votants:** 11

**Sont présents:** Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Françoise BESSIERE, Régis BARRIA, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY, Jacques GENIEYS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Edith GAUBERT

---

Le procès verbal du conseil municipal du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité

**Objet: Délibération Vente d'un bien sectionnal AP 39 - DE 2022 043**

Madame le Maire expose au conseil une requête déposée par les propriétaires des parcelles AP41, AP43 et AP44 sises au lieu dit "La Suderie" qui souhaitent acheter une partie du bien de section de la Suderie. Ce terrain jouxte leurs parcelles. Les anciens propriétaires avaient aménagé cet espace en jardin d'agrément. Il s'agit de régulariser cette situation d'usage.

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L 2411-16 du code général des collectivités territoriales, lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section appartient au seul conseil municipal.

Il convient de réunir les électeurs des sectionnaux et de leur proposer un vote sur ce bien de section. La date du Dimanche 11 décembre est proposé.

Les deux assesseurs seront Pascal SERMET et Pierre COUDERC

Le secrétaire choisi parmi les électeurs sera André LAURAS

**Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur la cession de cette parcelle**

**Objet: Délibération sur la vente d'un bien sectionnal BN 38 - DE 2022 044**

Madame le Maire expose au conseil la requête déposée par Mr Loïc AZEMAR, de l'acquisition de la parcelle cadastrée BN 38 appartenant aux habitants de la Barlandie.

Cette acquisition lui permettra d'installer une salle de traite adossée aux bâtiments existants. Mr Loïc AZEMAR s'installe comme jeune agriculteur à la date du 1er janvier 2023.

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article L 2411-16 du code général des collectivités territoriales, lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section appartient au seul conseil municipal.

Il convient de réunir les électeurs des sectionnaux et de leur proposer un vote sur ce bien de section. La date du Dimanche 11 décembre est proposé.

Les deux assesseurs seront Pascal SERMET et Pierre COUDERC

Le secrétaire choisi parmi les électeurs sera André LAURAS

**Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement sur la cession de cette parcelle**

### **Objet: Adoption RPQS 2021 Assainissement non collectif - DE 2022 045**

Madame le maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif 2021.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le Rapport sur le RPQS 2021  
Madame le Maire demande à Jean Luc Gayrard et Pierre Couderc, délégués à la communauté de communes du Pays Ségali, de faire le compte-rendu de la réunion commission d'assainissement du 8 novembre à laquelle elle n'a pas pu assister. Mr Gayrard et Mr Couderc n'ont pas pu y assister également.

### **Objet: Admission en non valeur - Budget Assainissement - DE 2022 046**

Madame le maire expose au conseil la demande de la Trésorerie afin de procéder à la régularisation des comptes et à l'admission en non valeur des titres de recettes pour l'année 2020 pour un montant de 8.77 € conformément à la liste n°4945570311 annexée à la présente délibération et dont chaque élu a eu copie.  
Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'admission en non valeur pour ce montant.

### **Objet: Vote de crédits supplémentaires DM N°5 - DE 2022 047**

Le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité d'abonder le compte 2161, compte oeuvre et objet d'art, afin de régler l'oeuvre achetée à Daniel COULET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits nécessaires.

### **Défibrillateurs**

André LAURAS présente les différents devis qu'il a réunis afin d'équiper la commune en défibrillateurs. Des renseignements complémentaires doivent être apportés, en fonction de l'option d'achat ou de location. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **Restauration de l'atelier Rigal**

Madame le maire expose au conseil qu'il devient nécessaire de restaurer rapidement l'atelier Rigal car il se dégrade. Un devis a été élaboré pour la structure, la toiture, la charpente, le bardage par l'entreprise XS2B. D'autres devis doivent être faits pour l'électricité et les menuiseries. Des subventions sont possibles. Aveyron Ingénierie a apporté des éléments.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la restauration de l'atelier, en attente de devis complémentaires.

### **Achat d'écocup**

Le sujet sera évoqué au prochain conseil.

### **Devis remplacement fenêtres de l'appartement du Miramont**

Un devis de Rey Menuiserie et un autre de Guilhem Enjalbert sont présentés au conseil. Mr Enjalbert est en fin d'activité, il ne pourra probablement pas intervenir. Guilhem CABROL-REVEL demande que d'autres entreprises soient interpellées, notamment MEB. Le dossier sera étudié au prochain conseil.

### **Devis réfection plancher du 2ème étage du château**

L'association du chateau de Taurines propose de mettre en place un nouveau plancher au second étage du chateau. Des gaines de fil électrique sont apparentes et il y a des différences de niveau. Des devis ont été faits.

Le choix se porte sur Batibois pour le plancher OSB rainuré bouveté, les plinthes, les chevrons et la visserie pour un montant de 4835.88 €.

Pour la peinture, les sociétés retenues sont Séguret (pour un montant de 1729.76 €) et Gédibois (pour un montant de 1900.31 €)

Enfin l'entreprise REXEL fournira le matériel électrique pour un montant total de 559.90 €

### **Questions diverses**

L'église de Centrés se dégrade. Les murs sont humides et le crépis se décolle. Mr Lacombe, couvreur, a été interpellé pour réparer les cheneaux. Il faudra le rappeler à nouveau.

Un devis de contrat de maintenance nous sera transféré par Guilhem CABROL REVEL provenant de la société Bodet Campadaire pour l'entretien des cloches des églises des trois villages.

Edith GAUBERT dresse un bilan de la Caravane du Sport qui a eu lieu cet été.

Samedi 26 novembre à 11 heures aura lieu la cérémonie des pompiers à Cassagnes Jacques Genieys représentera la commune.

La séance est clôturée à 23 heures